

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-5-5-2
Séance du lundi 15 décembre 2025

COLLÈGES PUBLICS - LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SOUTIENT, ENTRETIENT ET INVESTIT DANS SES COLLÈGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludvine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DEBES Vincent donne procuration à JEANPERT Chantal
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
DREYFUS Elisabeth donne procuration à ADRIAN Daniel
ELMLINGER Carole donne procuration à MARTIN Monique
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à KRIEGER Laurent
JENN Fatima donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à MULLER Lucien
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
REYMANNE Anne donne procuration à MATT Nicolas
SCHILDKNACHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

SUBLON Yves donne procuration à VALLAT Marie-France
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale
VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

DELATTRE Cécile, FUCHS Bruno

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, OEHLER Serge, SCHMIDIGER Pascale, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L.213-2 du code de l'Education,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-3-5-2 du 21 octobre 2024 relative l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour 2025 et les prestations accessoires pour 2024,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-1-5-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 – Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-4-8-4 du 20 octobre 2025 relative à la Décision Modificative n°2,
- VU le courrier du 14 février 2024 adressé par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) à la Collectivité européenne d'Alsace sollicitant la révision des modalités de facturation par le collège Robert Schuman de Volgelsheim à la CCARB des frais de chauffage du complexe sportif couvert intercommunal en raison de la très forte augmentation du tarif du gaz ayant généré une forte hausse de la facture de chauffage du COSEC pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission à la jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du 24 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 24 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace – Saverne – Molsheim du 24 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 25 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 21 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 24 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 24 novembre 2025,

VU l'avis de la Commission Sud Alsace Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller du 21 novembre 2025,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à divers collèges alsaciens des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 359 836,11 € détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération :
 - 40 652,07 € pour couvrir pour l'année civile 2025 les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération ;
 - 33 275,64 € pour couvrir pour l'année civile 2025 les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 jointe à la présente délibération ;
 - 157 019 € pour couvrir pour l'année civile 2025 les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 jointe à la présente délibération ;
 - 102 201 € de subventions d'investissement pour l'année civile 2025 pour l'acquisition d'équipement, matériels et mobilier en faveur du collège public figurant en annexe 4 jointe à la présente délibération ;
- Décide de transiger avec la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) concernant la pris en charge, à titre exceptionnel, par la Collectivité européenne d'Alsace du surcoût des consommations annuelles de gaz du complexe sportif couvert (COSEC) intercommunal utilisé par le collège Robert Schuman de Volgelsheim pour la pratique sportive des collégiens sur les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 en raison de la très forte augmentation du tarif du gaz sur ces deux périodes et approuve, au titre cette transaction, l'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires au collège Robert Schuman de Volgelsheim ; dotations complémentaires devant être reversées intégralement à la CCARB, en compensation de l'augmentation précitée des charges de chauffage du COSEC :
 - o 13 243,70 € au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;
 - o 13 444,70 € au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;
- Approuve la convention d'utilisation des installations sportives de la CCARB par le collège Robert Schuman de Volgelsheim, d'une part, définissant les modalités technique et financière, et, d'autre part, portant sur la transaction précitée, jointe en annexe 5 à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention d'utilisation des installations sportives précitée, à conclure respectivement entre la Collectivité européenne d'Alsace, la CCARB et le collège Robert Schuman de Volgelsheim.

- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T104	(1065) 65-655111-221	230 946,71 €
P196	O003	P196E01	T107	(1065) 65-655111-221	26 688,40 €
P202	O001	P202E14	T82	(1083) 204-20431-221	55 411,00 €
P202	O001	P202E14	T84	(1083) 204-20431-221	46 790,00 €
TOTAL					359 836,11 €

Les aides financières seront versées aux collèges alsaciens en une seule fois.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions

FREMONT Damien, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote